

FUSION FFGYM - ACADÉMIE



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Contexte



Organisme de formation de la FFGym



Association loi 1901



Création en 1998



Opérateur unique de la FFGym



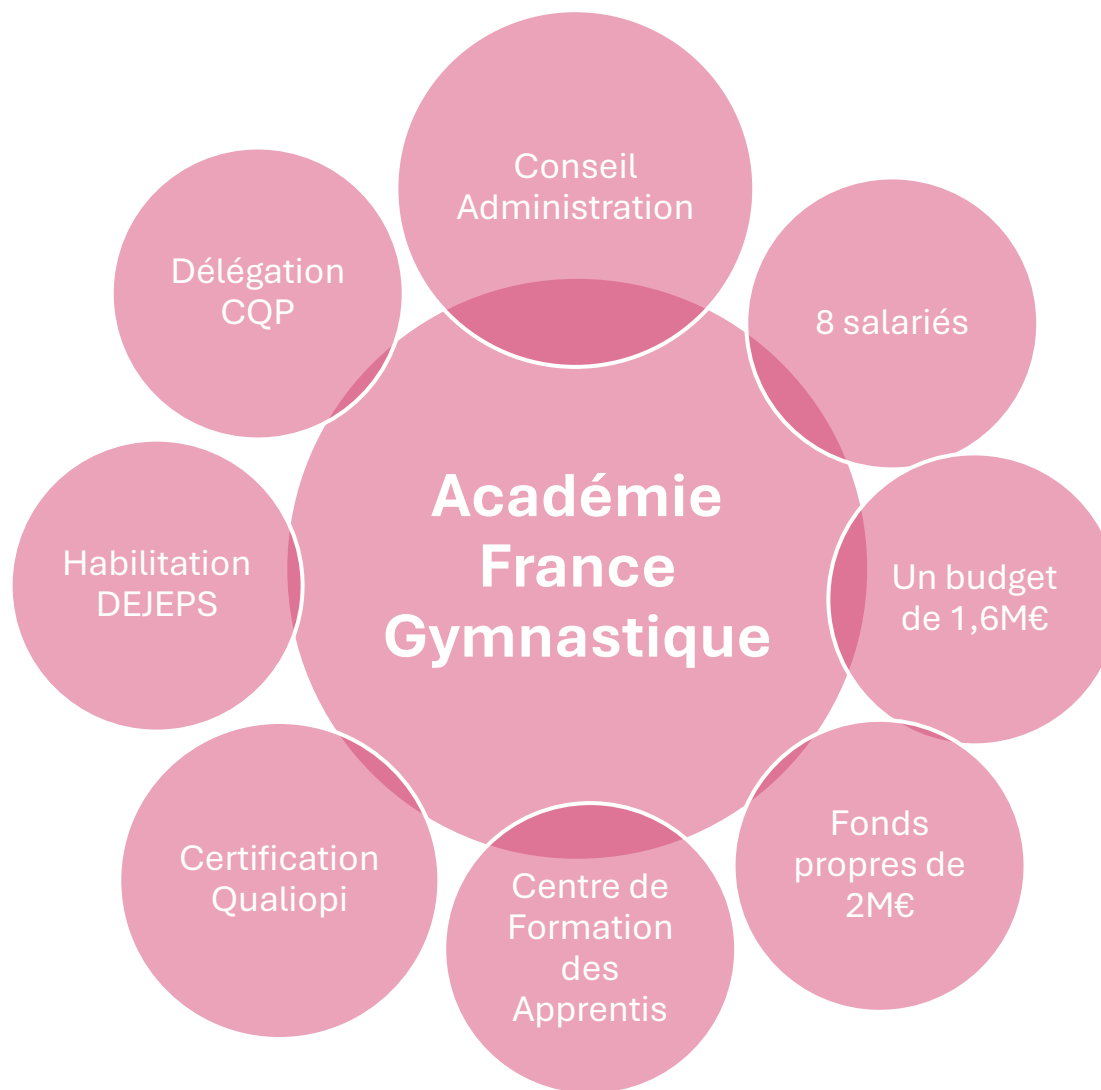
Changement de nom en 2023



**FRANCE
GYMNASTIQUE**

ACADEMIE

L'Académie c'est quoi ?



Constat



FFGym + Académie



Gestion de 2 structures distinctes



Lourdeur administrative et financière



Tout est multiplié par 2



Budget



Clôture des comptes



Conseil d'Administration



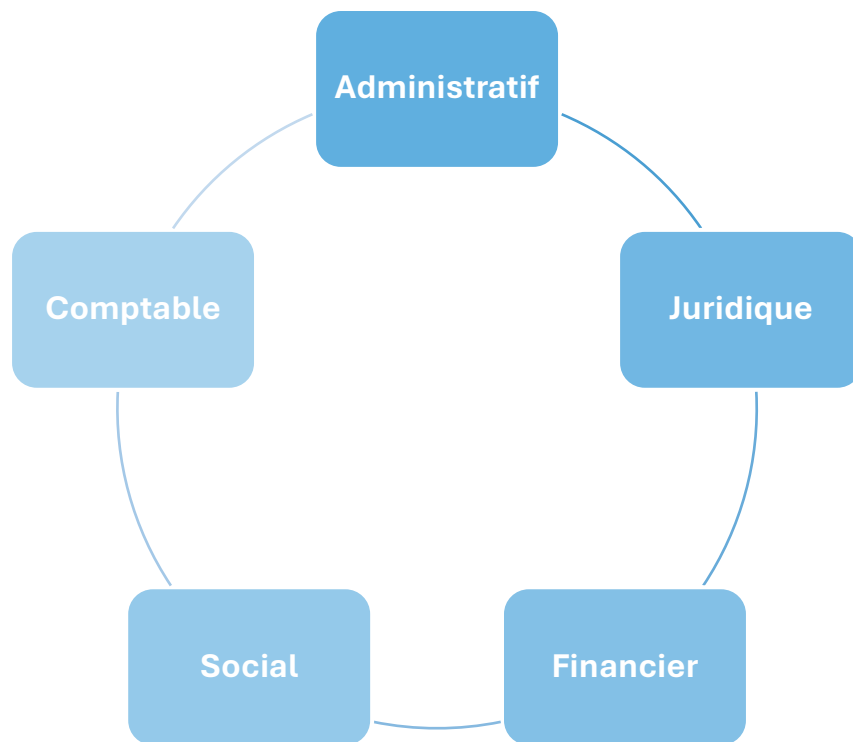
Assemblée générale



Paie

X2

Pourquoi fusionner ?



Simplifier notre organisation

Gagner en efficacité

Mutualiser les ressources

Faire des économies d'échelle

Etude d'opportunité



Décision du Comité Directeur du 17 janvier 2026

- Mission confiée au cabinet Rydge
- Etude juridique et fiscale de l'opération de fusion
- Vérification des implications juridiques, fiscales, comptables et sociales

Traité de fusion : ce qui va changer ?

Contenu du traité

Modalités de la fusion → **FFGym absorbe Académie**

Transfert des biens, droits et obligations → **Actif net de 2 257K€**

Sort des salariés → **Reprise de tous les salariés**

Date de prise d'effet → **Au plus tard le 31 décembre 2026**

Conclusion

Cette fusion doit permettre de :

-  Alléger notre fonctionnement
-  Simplifier notre gestion
-  Réduire les coûts par la mutualisation
-  Mettre en commun nos forces
-  Unifier la gestion RH

Proposition

✓ Validation du traité de fusion FFGym / Académie

✓ **Modification de l'article 1^{er} des statuts**

Intégration des formations éligibles à l'apprentissage et aux dispositifs de formation en alternance dans l'objet de la Fédération.



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR